

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 28 SEPTEMBRE 2023 Délibération n° 03_28-09-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 22/09/2023 Lieu de la séance : PRINQUIAU Date de la séance : 28/09/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, A. JOGUET, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 32 Procurations : 2 Absents : 2 Nombre de votants : 36
Absents excusés ayant donné procuration à : T. GADAIS pouvoir à D. GUILLÉ N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : H. COUTELLER Rapporteur : R. NICOLEAU
Absents excusés : P. CORMERAIS S. MAURE	

SOUTIEN AUX TERRITOIRES 2020-2026
CONTRAT INTERCOMMUNAL AVEC LE DEPARTEMENT DE
LOIRE-ATLANTIQUE

Vu la délibération du 16 décembre 2019 du Département de Loire-Atlantique adoptant les principes d'intervention du soutien aux territoires pour la période 2020-2026,

Vu la délibération du 26 mars 2020 du Département de Loire-Atlantique adoptant les modalités opérationnelles du soutien aux territoires 2020-2026,

Afin d'assurer la cohésion des territoires, le Département de Loire-Atlantique a voté, pour la période 2020-2026, une nouvelle politique de soutien à l'investissement local. Cette politique se traduit notamment par un partenariat renforcé entre le département et les intercommunalités, sur la base de priorités partagées et précisées dans un contrat intercommunal.

Ce nouvel outil du Département s'inscrit dans une politique plus large de soutien aux territoires, comprenant 3 autres volets à destination des communes :

- Une dynamique « cœur de bourg / cœur de ville », reposant sur un appel à manifestation d'intérêt et un contrat-cadre conclu avec les communes retenues,
- Un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds écoles »,
- Un soutien spécifique aux communes rurales via un fonds dédié permettant d'accompagner leurs projets.

Les priorités d'actions fléchées dans le Contrat intercommunal pour Estuaire et Sillon s'appuient sur deux axes thématiques :

1. Accueillir de nouvelles populations et ancrer les habitants en proposant une offre de services accessible, sobre et adaptée :

Ce premier axe comprend un volet logement, les centralités et l'accès aux services, ainsi que le tourisme.

2. Adopter des mobilités décarbonées

Ce deuxième axe est destiné à soutenir les axes cyclables à réaliser dans le cadre du Schéma Des Mobilités Actives.

Ces orientations correspondent à celles retenues dans le Contrat de Ruralité, de Relance, et de Transition écologique signé avec l'État, et celles du Projet de Territoire d'Estuaire et Sillon.

Le Contrat inclut la liste des projets intercommunaux qui mobiliseront les financements du Département qui comprend notamment :

- la médiathèque à Savenay,
- l'aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Étienne-de-Montluc,
- l'axe cyclable Prinquiau-La Chapelle-Launay – Savenay,
- l'espace jeunes à la Chapelle-Launay,
- un équipement petite enfance – enfance jeunesse,
- Belvédère de Rohars - Bouée

L'enveloppe allouée à Estuaire et Sillon dans le cadre du Contrat Intercommunal s'élève au total à 900 000 €. La liste des projets précise l'enveloppe allouée dans le cadre du contrat pour chaque opération, ainsi que le taux d'intervention.

Un projet financé dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 ne pourra pas bénéficier d'une subvention départementale au titre d'un autre dispositif départemental, sur un même périmètre de dépenses éligibles.

Le Contrat court jusqu'au 31 décembre 2026. Pour y être rattachées, les opérations devront avoir démarré physiquement avant l'échéance du contrat. Le contrat pourra être modifié par voie d'avenant.

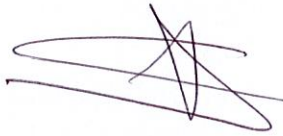
CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le projet de contrat intercommunal ci-annexé, comprenant la liste des projets à financer, pour un total de 900 000 €,
- D'AUTORISER le Président à signer le Contrat intercommunal avec le Département de Loire-Atlantique et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 29 septembre 2023

H. COUTELLER
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président




ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

06 OCT 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

06 OCT 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU

